

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Arrêté du 26 juin 2024 relatif à la fixation du taux de l'intérêt légal

NOR : ECOT2416494A

Par arrêté du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique en date du 26 juin 2024 :

Pour le second semestre 2024, le taux de l'intérêt légal est fixé :

- 1° Pour les créances des personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels : à 8,16 % ;
- 2° Pour tous les autres cas : à 4,92 %.

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2024.